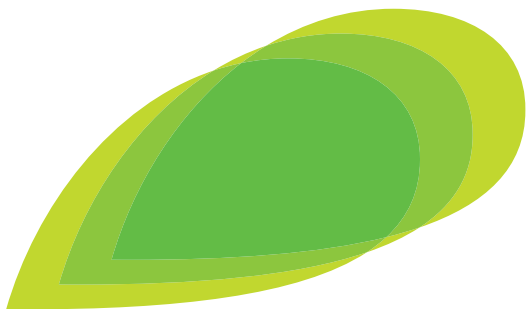




Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Évaluation des interventions de l'agence de l'eau en faveur des économies d'eau

SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL

Mai 2009

évaluation

Le comité d'évaluation

Président : Monsieur Jean ROGER-ESTRADE, professeur à AgroParisTech

Monsieur Daniel BIDEAU, UFC « Que Choisir »

Monsieur Raphaël CHAUSSIS, France Nature Environnement

Monsieur Olivier CORNU, SAUR Morbihan

Monsieur Bruno DETANGER, vice-président du comité de bassin

Monsieur Dominique DHUY, vice-président LIGEA

Madame Lydie FEIDT, centrale nucléaire de Dampierre

Monsieur Jean-Baptiste GIRAUD, vice-président du Conseil général de la Loire

Monsieur Jean-Jacques GUERIN, vice-président de la communauté d'agglomération de Poitiers

Monsieur Jean-Louis LAURENT, président du syndicat des irrigants de l'Allier

Monsieur Jean-Pierre PETORIN, coordination pour la Défense du Marais Poitevin

Monsieur Eric RAMBAUD, président du syndicat Vendée Eau

Monsieur Olivier RAYNARD, délégué régional de l'agence de l'eau, délégation Poitou-Limousin

Monsieur Bernard ITIER, directeur de recherche de l'INRA

Evaluation réalisée par :



00823977-RAP-01-E-Rapport Final

Historique du document

Indice	Description du document	Date
A	Synthèse du rapport final – version 1	29/01/09
B	Synthèse du rapport final – version 2	09/03/09
C	Synthèse du rapport final – version 3	09/03/09
D	Synthèse du rapport final – version 4 pour diffusion aux membres du comité de pilotage	12/03/09
E	Synthèse du rapport final – version 5	25/05/09

Le *groupe permanent pour l'évaluation* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, rassemblant des administrateurs et des membres du comité de bassin, a décidé de retenir la politique de l'agence en faveur des économies d'eau comme objet d'une évaluation thématique.

L'évaluation a porté sur les aides de l'agence aux différents acteurs de l'eau potable¹, de l'agriculture et de l'industrie pour encourager la réalisation d'économies d'eau (voir mandat d'évaluation en annexe). En cohérence avec la préoccupation de l'agence pour les milieux aquatiques, la notion d'économies d'eau est comprise dans l'évaluation comme la baisse du prélèvement sur une masse d'eau en période déficitaire. C'est en effet à ce moment là que la question quantitative peut être problématique pour le milieu. L'évaluation a porté sur les aides du 9^e programme. Néanmoins, les analyses d'efficacité et d'efficience ont surtout portées sur les effets des aides du 8^e programme (de 2003 à 2006) dans la mesure où seules les données de l'année 2007 du 9^e programme étaient disponibles au moment de la réalisation de cette évaluation.

L'évaluation a été menée par le groupement SETEC Organisation / Hydratec / Asconit sur la base de 7 questions évaluatives préalablement définies par le comité de pilotage de l'évaluation.

Réalisée entre avril 2008 et janvier 2009, l'évaluation a utilisé différents outils pour collecter les informations nécessaires :

- entretiens avec les acteurs (personnels de l'agence au siège et dans les délégations, collectivités, agriculteurs, chambres d'agriculture et associations professionnelles, industriels, associations, services de l'Etat, experts) ;
- analyse d'un échantillon de dossiers d'intervention ;
- études de cas : une douzaine de projets d'économies soutenus par l'agence ont été étudiés de manière plus approfondie ;
- 1 questionnaire téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de la population ;
- 1 questionnaire en ligne auprès de collectivités aidées par l'agence.

Le nombre et la variété des acteurs interrogés a permis de prendre en compte la diversité des approches sur les économies d'eau et de recouper les données obtenues pour s'assurer de leur robustesse.

¹ Cf. le mandat d'évaluation et le diagramme logique d'impacts en annexes du document.

Réponse aux questions évaluatives

*Les réponses aux questions évaluatives apparaissent dans un ordre différent du classement proposé par le mandat d'évaluation.
Elles ont en effet été rangées par thème alors que le mandat fait apparaître les questions évaluatives dans l'ordre de préférence des membres du comité.*

Question 1 : Parmi les différentes interventions, quelles sont celles qui ont le mieux contribué, en termes d'efficacité et d'efficience, à une baisse des prélèvements en période déficitaire et pourquoi ?

La première question évaluative appelle la comparaison des différentes mesures les unes par rapport aux autres au regard de leur efficacité à générer des économies d'eau et de leur efficience (rapport entre l'efficacité et les moyens mobilisés dont les coûts). L'analyse évaluative a été menée à 2 niveaux pour répondre à cette question :

1 Au niveau global, des tendances d'évolution différentes selon les usages

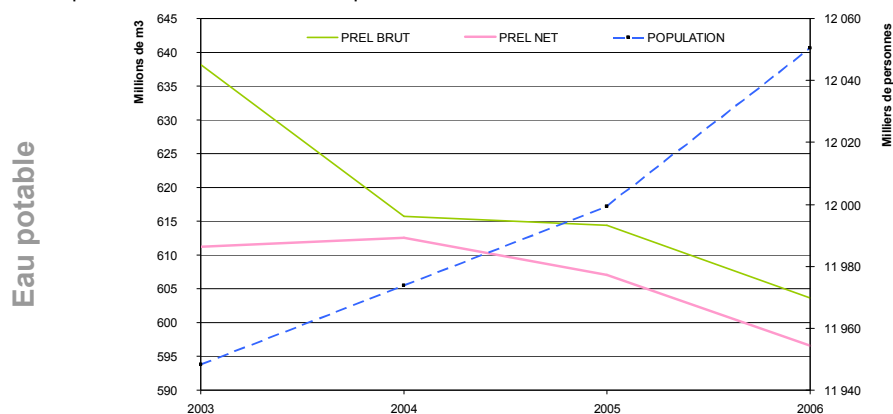
L'analyse des tendances d'évolution des prélèvements ont été étudiées pour chaque usage dans les départements du bassin hydrographique pour la période 2003-2006. Les données de prélèvement observé ont été retraitées à climat constant, c'est-à-dire en retirant la part évaluée comme étant directement liée à des paramètres climatiques. Pour chaque usage, l'analyse a pris en compte l'évolution de la population, l'évolution des surfaces irriguées et l'évolution de l'activité des industries consommatrices d'eau. La neutralisation des variations climatiques et la prise en compte des évolutions de population, de l'irrigation et de l'activité industrielle ont permis de mettre à jour des tendances de fond cachées par ces paramètres.

Lecture :

PREL BRUT (courbe verte) : prélèvement observé

PREL NET (courbe rose) : prélèvement hors variations climatiques

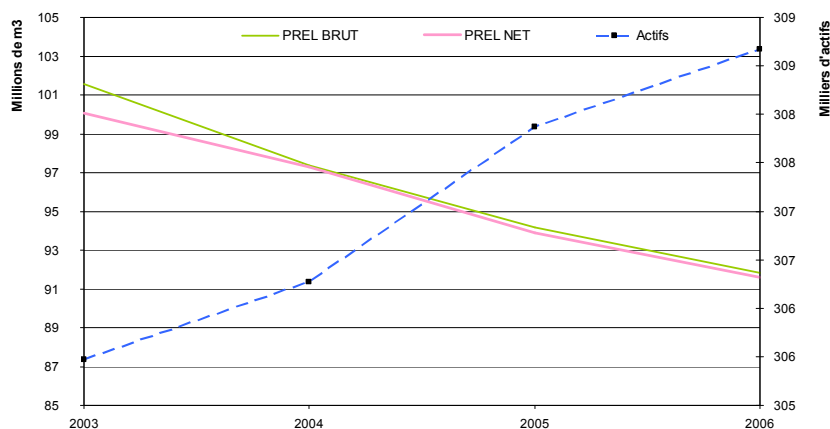
Les graphiques suivant ont été construits dans les échelles les plus appropriées : le lecteur est donc invité à être attentif aux changements d'échelles d'un graphique à l'autre pour éviter toute erreur d'interprétation.



Les prélèvements en eau potable ont tendancielllement diminué au cours du 8^e programme.

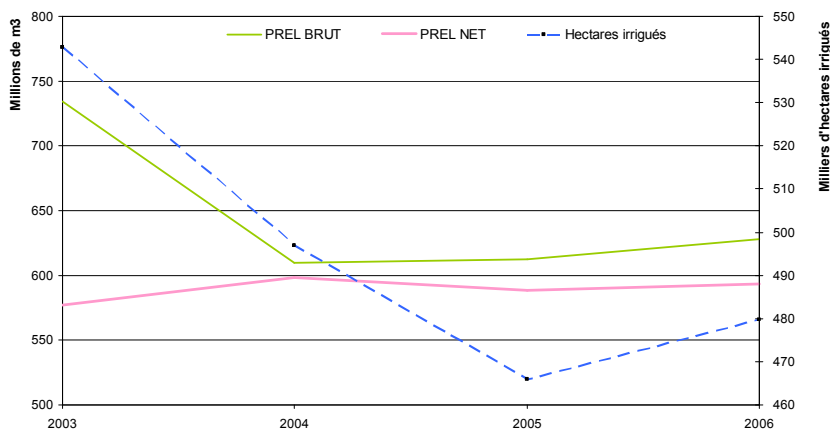
Cette baisse tendancielle a notamment permis d'absorber l'augmentation de la population.

Industrie



L'usage industriel est peu influencé par le climat : **la baisse importante des prélèvements observés se vérifie donc de manière tendancielle**

Agriculture



L'évolution des prélèvements d'eau à usage agricole ne montre pas de tendance claire : la baisse apparente observée est en fait due au climat. **Les prélèvements agricoles par hectare ont donc tendanciellement augmenté.** La baisse des surfaces irriguées n'a pas été suffisante pour inverser la tendance.

2 Les interventions de l'agence ont des niveaux d'efficacité et d'efficience variables

Les études de cas réalisées pour l'évaluation ont montré une **grande variabilité de l'efficacité et de l'efficience des mesures de l'agence selon les situations**. Des fourchettes ont néanmoins pu être établies à partir d'opérations significatives mais non exhaustives, certaines (c'est le cas de la MAE pour une désirrigation) étant calculées à partir de simulation dans la mesure où cette MAE n'a jamais été souscrite :

		Economies réalisées		Efficience en m ³ /€	
		min	max	min	max
Eau potable	Travaux sur les réseaux suite à une étude	2 %	32 %	0.1	1.1
	Pose de compteurs sectoriels	8 %	9 %	2,1	
	Travaux dans l'habitat collectif	6 %	21 %	0.4	0.7
	Pose de compteurs individuels dans l'habitat collectif	10 %	28 %		
	Récupération des eaux pluviales	5 %	50 %	0.04	0.5
Agriculture	Retenues de substitution	25 %	30 %	0.5	1.55
	MAE sur une durée de 5 ans	25 %	30 %	1.5	6
	MAE sur une durée de 15 ans*	25 %	30 %	0.6	1.9
Industrie	Recyclage des eaux usées	12 %	16 %	0.13	1.3
	Pose de compteurs	15 %	26 %	1.2	2.0

* La MAE IRRIG 02 prévoit 5 années d'indemnisation pour l'exploitant en l'échange du renoncement à son droit d'eau. Une simulation sur une indemnisation portée à 15 ans a été réalisée dans le cadre de l'évaluation

On relèvera notamment qu'à partir de ces constats et des simulations, la MAE apparaîtrait comme la mesure la plus efficace parmi les mesures analysées dans ce tableau.

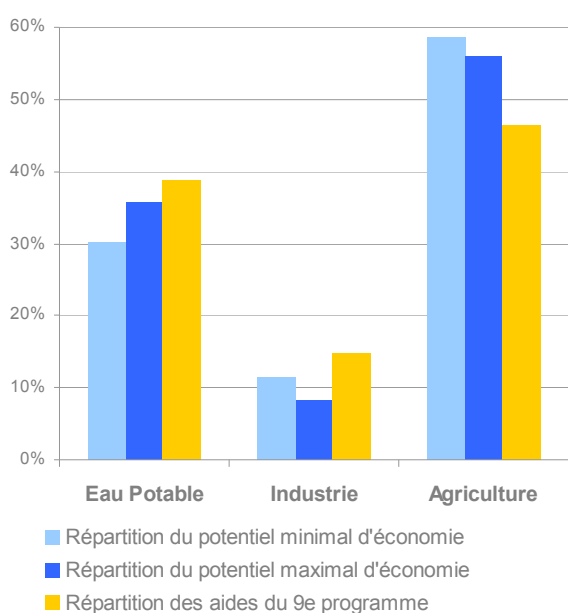
Question 2 : En quoi les aides de l'agence sont-elles bien à la hauteur et proportionnées au potentiel d'économies d'eau des différents usages ? En quoi sont-elles en adéquation avec les zones prioritaires et/ou les territoires dont le potentiel de nouvelle ressource est faible ?

La deuxième question porte sur la cohérence de l'affectation des aides au regard des potentialités d'économies par usage et des ressources en eau des territoires.

L'analyse a porté sur la première année du 9^e programme. En raison du faible nombre de projets réalisés à ce moment là et des évolutions possibles au cours des prochaines années du programme, les réponses à la question doivent être interprétées comme portant sur le démarrage du 9^e programme.

3 La répartition des aides de l'agence entre les usages s'est améliorée entre le 8^e et le démarrage du 9^e programme

Répartition des aides engagées la première année du 9^e programme au regard des potentiels d'économies d'eau

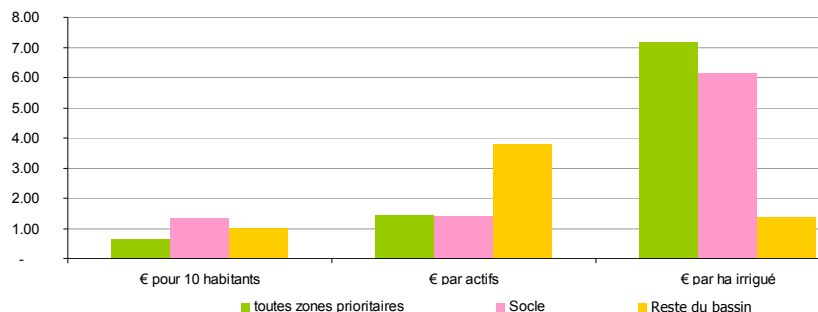


L'analyse de la répartition des aides au démarrage du 9^e programme au regard du potentiel d'économies d'eau estimé pour chacun des usages montre :

- un soutien à l'usage agricole conséquent et en augmentation par rapport au 8^e programme mais pas encore à la hauteur du potentiel d'économies arrêté dans le cadre de l'évaluation ;
- un effort important pour l'eau potable au regard de son potentiel d'économies mais en diminution par rapport au 8^e programme;
- un effort en faveur de l'usage en industrie supérieur au potentiel et qui augmente par rapport au 8^e programme.

4 Un zonage qui influe peu sur la distribution géographique des aides

Répartition géographique des aides du démarrage du 9^e programme selon le type de zone (hors bonification)

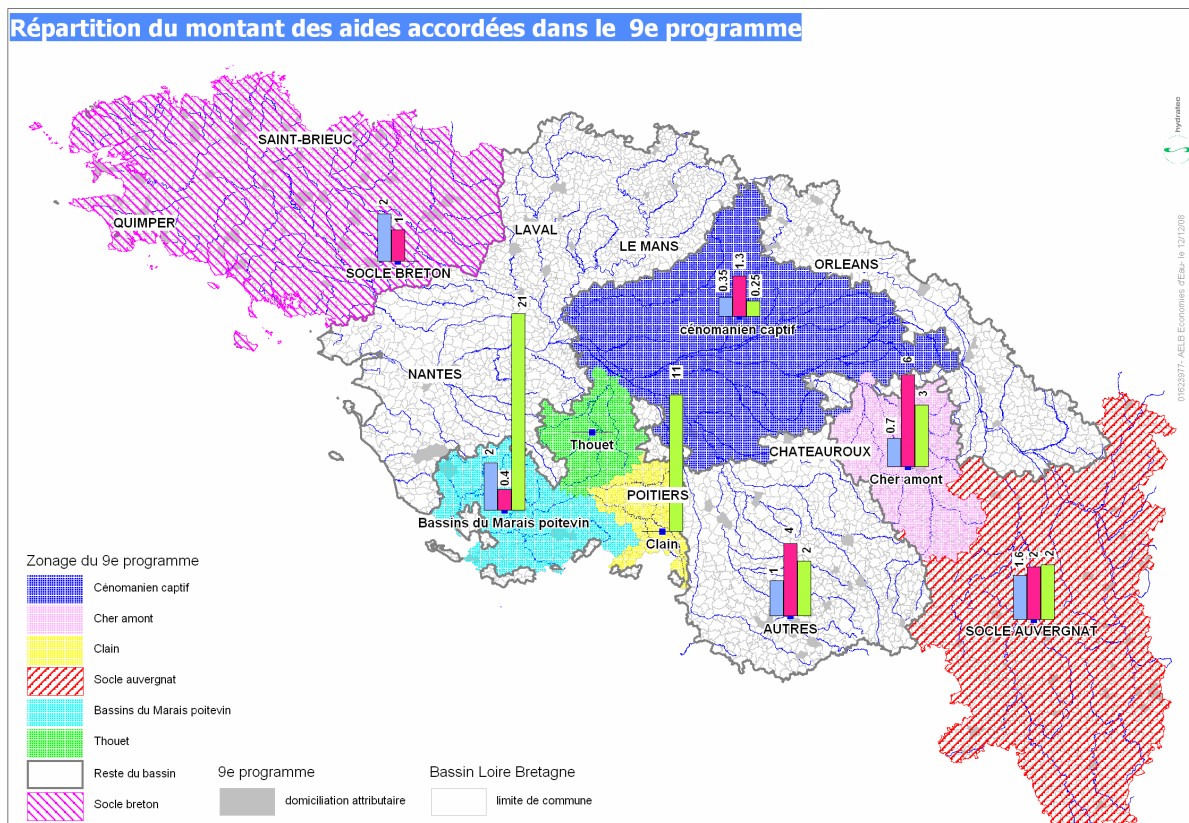


Le 9^e programme prévoit une bonification des taux d'aide pour les projets situés dans des zones définies comme prioritaires. Ce zonage doit permettre d'éviter le saupoudrage pour concentrer les aides sur les zones à enjeu. L'analyse a intégré deux nouvelles zones (zone de socles breton et auvergnat) dont le potentiel de nouvelle ressource à mobiliser est faible.

L'analyse de la répartition géographique des aides montre :

- pour l'eau potable, une bonne concentration des aides sur les zones de socles mais une faible concentration sur les zones prioritaires ;
- pour l'agriculture, une concentration des aides au regard des surfaces irriguées sur le Clain et les Bassins du Marais poitevin, et dans une moindre mesure sur le Cher. Inversement, le Cénomaniens est peu aidé.
- Pour l'usage en industrie, la répartition des aides ne tient pas compte des zonages prioritaires.

Répartition du montant des aides accordées dans le 9e programme



Chaque usage étant représenté avec une unité différente, la comparaison des zones doit être réalisée usage par usage. La comparaison des montants d'aide par usage au sein d'une zone n'a pas de sens.

Question 3 : Dans quelle mesure les retenues de substitution pour l'irrigation ont-elles suffisamment contribué à une baisse de prélèvement en période déficitaire avec un coût limité comparativement à la mesure agro-environnementale en faveur de la réduction des surfaces irriguées ?

La troisième question évaluative compare deux mesures en faveur des économies d'eau dans le secteur agricole du point de vue de leur efficacité et de leur efficience : les retenues de substitution et la mesure agro-environnementale en faveur de la réduction des surfaces irriguées.

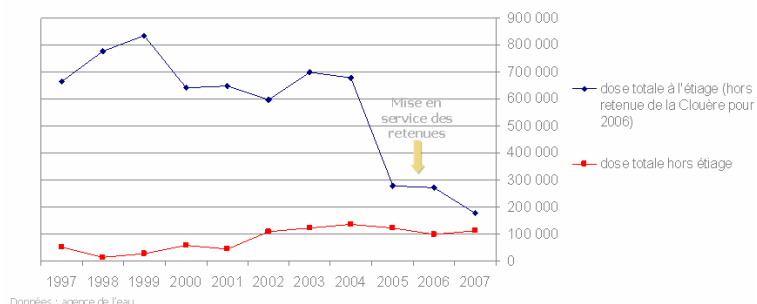
A noter que les « systèmes agricoles élevages » n'ont pas été étudiés dans cette analyse. Etant en lien avec les cultures leur fournissant des fourrages, ils sont indirectement dépendants de leur rendement et donc de leur irrigation.

5 Les retenues permettent des économies d'eau

L'analyse de l'impact des retenues de substitution sur le prélèvement, réalisée à travers des études de cas, montre une **diminution importante des prélèvements grâce aux retenues**.

ETUDE DE CAS SUR LES RESERVES DU BASSIN DE LA CLOUERE (86)

Evolution des prélèvements des irrigants de la Clouère raccordés aux retenues



Données : agence de l'eau

La mise en service de 3 retenues de substitution pour une dizaine d'exploitations et un volume de 600 000 m³ en 2006 a contribué à une diminution moyenne des prélèvements de plus de 400 000 m³.

Néanmoins ce résultat doit être relativisé du fait de la diminution des surfaces

irriguées concomitamment à la mise en service des retenues et du fait de la diminution de la dose moyenne par culture. **Au final, 200 000 m³ d'économies sont directement imputables aux retenues.**

Outre un impact en termes de diminution des prélèvements, les retenues de substitution peuvent également avoir des effets indirects contrastés. La sécurisation apportée par les retenues aux agriculteurs a pu ainsi faciliter les négociations entre l'Etat et la profession agricole sur les réductions de volumes attribués. Néanmoins, cette sécurisation peut jouer à double sens sur le comportement des agriculteurs : incitation à ne pas surconsommer en prévention de possibles restrictions et/ou pérennisation des cultures gourmandes en eau sans garantie sur les améliorations des pratiques. Ces deux cas de figure n'ont cependant pas été vérifiés par les études de terrain. Par ailleurs, l'impact environnemental des retenues (effet des prélèvements hivernaux sur les milieux et sur la recharge des nappes) est mal connu. La qualité et la pertinence des études d'impacts réalisées en amont des projets de retenues font d'ailleurs débat entre les acteurs.

6 La MAE serait plus efficiente que les retenues

La MAE IRRIG 02 prévoit l'arrêt de l'irrigation sur des parcelles irriguées contre une indemnité versée pendant 5 ans à l'exploitant qui renonce alors définitivement à son droit d'eau.

Cette MAE n'est actuellement pas souscrite dans le bassin Loire-Bretagne. Pour approcher ses effets, il a été nécessaire de recourir à des simulations.

Ces simulations montrent que pour un même montant engagé par l'agence de l'eau, la MAE permettrait une économie d'eau supplémentaire de 12 % à 100 % par rapport à celle des retenues. **La MAE serait donc plus efficiente que les retenues.** Si la MAE était étendue à 15 ans, elle conserverait une efficacité équivalente à celle observée sur les retenues.

Par ailleurs, l'estimation de l'impact de la MAE sur l'économie d'une exploitation montre que les indemnités versées offriraient une alternative viable aux exploitations. Les freins rencontrés à la souscription de la MAE sont plutôt liés à sa rigidité (modalités non évolutives...), son irréversibilité et à des coûts ou désavantages indirects (vulnérabilité accrue aux aléas climatiques, risque sur les débouchés en cas d'absence de filières organisées pour certaines cultures sèches).

Question 4 : Dans quelle mesure les diagnostics de consommation des systèmes de culture favorisant un changement d'assolement sont-ils plus efficaces et plus efficaces que les interventions favorisant une meilleure adéquation entre le volume d'eau apporté et les besoins des cultures ?

La question 4 invite à comparer le changement d'assolement avec l'optimisation des apports en eau (principalement le conseil à l'irrigation).*

7 Le changement d'assolement génère des économies importantes sur une grande échelle

L'analyse réalisée sur les changements d'assolement volontaires dans le Cher entre 1996 et 2006 a permis de démontrer l'effet de levier des changements d'assolement en matière d'économies d'eau : la diminution de 5 % des surfaces irriguées, et plus particulièrement du maïs (-22 % en 10 ans), a permis une économie d'eau comprise entre 17 % et 20 % des volumes d'eau prélevés. Le changement d'assolement permet donc des économies importantes en volume (entre 6,5 et 7,5 M m³ dans le Cher) dans la mesure où il peut être mis en œuvre à grande échelle.

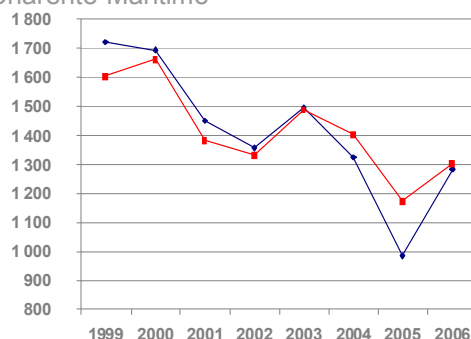
La simulation microéconomique réalisée pour une exploitation du Cher montre que le changement d'assolement, avec un abandon partiel de l'irrigation, peut avoir un impact économique faible pour une exploitation. Cette conclusion est confirmée par plusieurs références bibliographiques dans d'autres contextes. De plus, les surfaces irriguées ne représentent qu'une faible proportion des surfaces cultivées. Les impacts économiques d'un recul de l'irrigation seraient également soutenables à plus grande échelle. L'impact des changements d'assolement sur l'économie agricole serait donc limité à condition que l'irrigation ne soit pas complètement arrêtée, que les investissements pour l'irrigation aient été préalablement amortis et que les conditions locales agronomiques et l'organisation des filières s'y prêtent.

8 L'effet d'une optimisation de l'apport en eau est difficile à mesurer

L'optimisation de l'apport en eau a été étudiée à travers les opérations de conseil mise en œuvre dans plusieurs départements du bassin.

L'efficacité du conseil est difficile à évaluer en raison des facteurs concurrents nombreux (restriction, gestion volumétrique, amélioration des techniques...) difficiles à isoler à l'image de l'évolution de la dose moyenne des exploitations conseillées et non conseillées en Charente-Maritime.

Evolution de la dose moyenne en Charente-Maritime



—◆— Conseils financés AELB —■— Aucun conseil financé

* A noter que les « systèmes agricoles élevages » n'ont pas été étudiés dans cette analyse. Etant en lien avec les cultures leur fournissant des fourrages, ils sont indirectement dépendants de leur rendement et donc de leur irrigation.

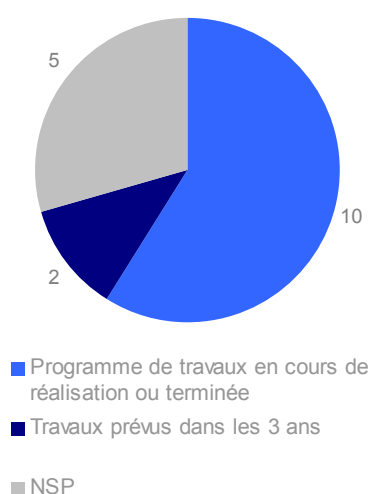
Il est donc difficile de chiffrer l'effet propre du conseil à l'irrigation. Nous pouvons néanmoins souligner que des économies d'eau sont bien constatées dans les départements joignant une régulation des prélèvements (gestion volumétrique par exemple) et du conseil à l'irrigation. Enfin, les entretiens réalisés avec le monde agricole ont permis de mettre en évidence des effets induits bénéfiques des actions de conseil qui permettent notamment d'accompagner des restrictions réglementaires plus fréquentes et d'encourager des changements de comportement vis-à-vis de la ressource en eau dans le monde agricole.

Question 5 : Dans quelle mesure les études sur le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable ont-elles suffisamment contribué à une baisse de prélèvement annuel ?

La cinquième question se propose d'évaluer l'impact des études (schémas directeurs ou études) patrimoniales et des diagnostic de réseaux sur la baisse du prélèvement annuel

9 Des études qui se concrétisent généralement en travaux

Concrétisation des études en travaux
(en nombre d'études)



Un questionnaire réalisé auprès de collectivités bénéficiaires d'aides de l'agence pour la réalisation d'études sur leur réseau d'eau potable a permis de vérifier que les études financées se concrétisent dans la majorité des cas en travaux.

Le questionnaire a également permis de relayer les difficultés mises en avant par les collectivités pour la concrétisation des études en travaux à savoir principalement des problèmes de financement et des difficultés techniques. Les difficultés de financement doivent néanmoins être relativisées dans la mesure où les collectivités ont, dans leur grande majorité, précisé qu'elles n'étaient pas rédhibitoires mais seulement un frein pour la réalisation de travaux.

10 Des travaux sources d'économies d'eau importantes pour l'eau potable

L'analyse des impacts des travaux sur les réseaux en termes d'économies d'eau a permis d'en montrer l'intérêt. Les volumes économisés sont, bien entendu, très variables selon l'ampleur des travaux réalisés. Les études aidées par l'agence ont donc un effet levier intéressant en accompagnant les exploitants dans l'identification des travaux prioritaires à réaliser (et sans apporter de financements pour ces travaux).

Les actions d'amélioration de la gestion des réseaux avec la pose de compteurs sectoriels obtiennent également des résultats intéressants, surtout lorsque les exploitants sont économiquement intéressés au rendement de leur réseau.

ETUDE DE CAS SUR VENDEE EAU (85)

Vendée Eau porte, pour les syndicats d'alimentation en eau potable de la Vendée, la compétence « distribution de l'eau potable ». Seules 6 communes (dont trois communes urbaines importantes) du département n'adhèrent pas au syndicat.

Depuis 2002, Vendée Eau a progressivement équipé son réseau de transport et de distribution de compteurs sectoriels : il est maintenant en mesure de suivre attentivement les volumes transitant par son réseau. Vendée Eau peut ainsi alerter les syndicats des anomalies observées pour qu'ils remédient aux fuites constatées. Les clauses de pénalités sur les mauvais rendements, systématiquement prévues dans les nouveaux contrats d'affermage, constituent un moyen supplémentaire pour inciter à la réparation des fuites.

La mise en service de cette démarche de suivi et de diffusion de l'information auprès des exploitants a permis une baisse significative des prélèvements de Vendée Eau. Les fuites sur le réseau de Vendée Eau sont ainsi passées de 8,5 M m³ en 2003 à 6 M m³ en 2006 ce qui représente **une économie de 2,5 M m³ par an** que Vendée Eau pense pouvoir porter à 2,9 M m³ dans les prochaines années, soit une économie de 8 % sur le prélèvement.

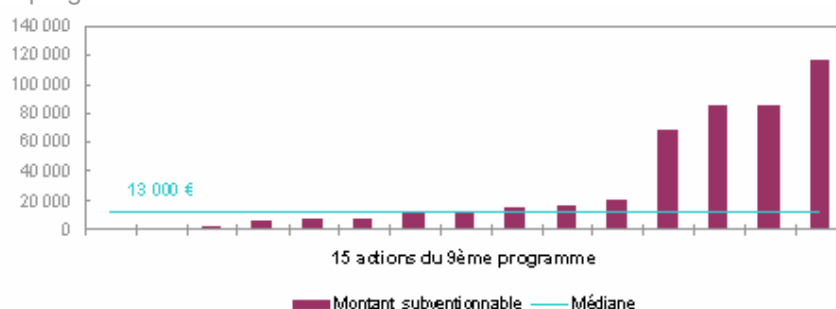
Question 6 : En quoi les actions de sensibilisation ont-elles effectivement contribué à une réduction de la consommation d'eau potable ?

La question 6 porte sur le soutien de l'agence à des actions de sensibilisation portées par différents acteurs (associations, collectivités...) sur le thème des économies d'eau.

11 Un soutien de l'agence à fort effet levier

Les actions proposées à l'agence sont majoritairement des actions au budget limité, à l'exception de quelques actions plus importantes. Le soutien de l'agence à la sensibilisation sur les économies d'eau reste donc relativement modeste. Entre le 8^e programme et le démarrage du 9^e programme, on peut néanmoins souligner une plus grande concentration des aides.

Montant subventionnable des actions soutenues par l'agence au démarrage du 9^e programme



Même si le soutien de l'agence reste modeste, les entretiens avec les maîtres d'ouvrage ont permis de démontrer qu'il leur était utile : soit l'aide de l'agence a été indispensable à la réalisation de l'action de sensibilisation, soit elle en a permis une amélioration substantielle. L'aide de l'agence à une action de sensibilisation marque souvent un encouragement à la mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation pérenne chez les maîtres d'ouvrage, généralement sans nouvelle sollicitation des aides de l'agence. Enfin, les actions de sensibilisation interviennent sous condition de complément d'actions concrètes d'économies d'eau (travaux...) : elles ont alors un effet levier sur ces actions en facilitant leur réussite et en augmentant leur ampleur.

12 Des actions de sensibilisation qui contribuent à l'évolution des comportements

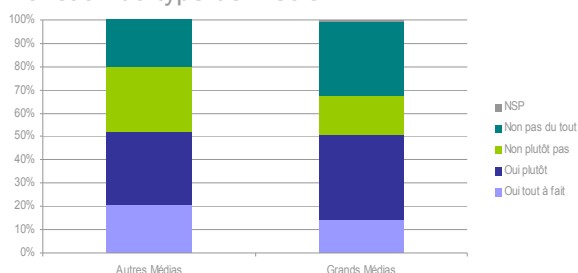
Un questionnaire réalisé auprès d'un échantillon représentatif de la population du bassin a permis de mettre en évidence un intérêt important de la population pour la thématique de la protection de la ressource en eau et l'attention apportée aux économies d'eau : 80 % de la population dit faire régulièrement attention à économiser l'eau. L'enquête a également révélé que la population était déjà largement sensibilisée par des campagnes de communication. L'agence soutient des actions s'appuyant sur des médias « locaux » (expositions, action en milieu scolaire, bulletins d'information, prospectus...). Ce type d'action est moins cité que les actions de sensibilisation passant par les médias de masse (TV, radio, presse écrite). Cela s'explique logiquement par la nature des médias utilisés : les médias locaux permettent de toucher un nombre bien moins important de personnes que les médias de masse.

Les actions de sensibilisation n'influencent les habitudes que d'une partie de la population : 47 % des personnes interrogées ont ainsi déclaré avoir changé d'habitudes suite à une campagne de sensibilisation. Le sexe et la catégorie socioprofessionnelle apparaissent ici comme des variables significatives : les femmes ouvrières, employées ou inactives (hors retraitées) sont les plus influencées. La nature de l'intérêt pour les économies d'eau et le degré de responsabilisation individuelle sont également importants. Les personnes pensant que les économies d'eau relèvent :

- d'abord d'un engagement individuel (avant ou avec l'engagement des pouvoirs publics)
- d'enjeux pour la collectivité (protection de l'environnement, solidarité avec les pays en manque d'eau...)

sont les plus influencées.

Evolution du comportement suite à une campagne en fonction du type de média



L'enquête a également permis de montrer que l'influence des actions soutenues par l'agence est au moins équivalente à celle des actions s'appuyant sur les médias de masse. Les types d'actions soutenus par l'agence, même si elles sont moins souvent citées, sont au moins aussi efficaces que la sensibilisation par les grands médias.

Question 7 : Dans quels cas la réduction de la consommation des usagers (hors agriculture), entraînant une réduction des rejets, a-t-elle effectivement contribué à une amélioration du bon état quantitatif de la masse d'eau, et n'entraîne-t-elle pas plus d'inconvénients que d'avantages pour ces usagers ?

La question 7 interroge l'impact des économies d'eau sur l'état quantitatif du milieu et leurs autres impacts pour les acteurs de l'eau dans les champs de l'eau potable et de l'industrie.

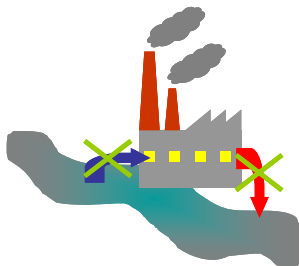
13 Des économies d'eau qui n'ont pas toujours un effet quantitatif bénéfique pour le milieu

L'analyse évaluative, menée à partir d'études de cas, a démontré que la réduction de la consommation ne permettait pas toujours une amélioration de l'état quantitatif de la masse d'eau. Il convient en effet de distinguer 2 situations selon les lieux de prélèvement et de rejet :

- Le prélèvement peut avoir lieu dans la même masse d'eau (rivière, nappe) que le rejet. Ce serait, par exemple, le cas d'une industrie ou d'une ville qui prélèverait en amont d'une rivière pour rejeter en aval.
- Le prélèvement et le rejet peuvent également ne pas être réalisés dans la même masse d'eau : une ville peut, par exemple, effectuer son prélèvement par un forage et réaliser ses rejets dans une rivière sans relation avec la nappe prélevée. Dans ce cas là, un transfert de masse d'eau est effectué : l'eau prélevée dans la nappe est rejetée dans la rivière.

L'impact quantitatif des économies d'eau pour le milieu s'avère différent dans chacune de ces situations.

Cas où le prélèvement et le rejet se font dans la même masse d'eau



En l'absence de transferts entre masse d'eau, **il n'y a pas d'impact quantitatif de l'économie d'eau** si l'économie induit une baisse de rejet du même volume.

Cas où le prélèvement et le rejet ne sont pas réalisés dans la même masse d'eau, l'impact de l'économie d'eau est

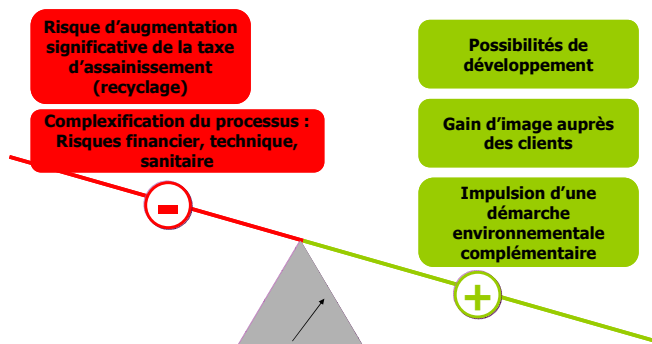
- **toujours positive pour le milieu prélevé**
- **variable pour le milieu récepteur :**



- **néгатif** si la réduction du rejet est importante au regard de la masse d'eau
- **insignifiant** si la réduction du rejet est négligeable au regard de la masse d'eau.

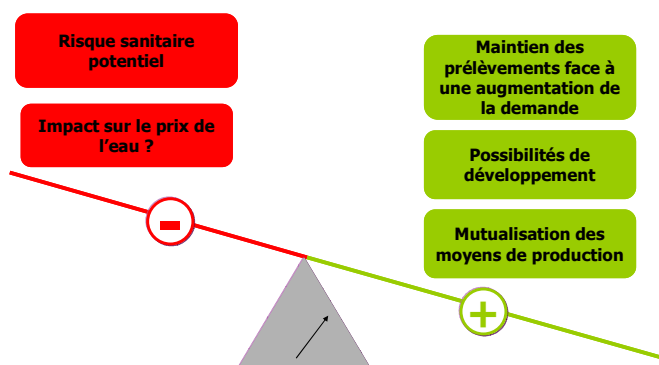
14 Des économies d'eau globalement positives pour les usagers

En termes de bilan pour les usagers, la réalisation d'économies d'eau apparaît globalement positive.



Les industriels trouvent en effet dans les économies d'eau des possibilités de développement, un gain d'image auprès de leur clientèle qui compensent le risque d'augmentation de la taxe d'assainissement et les inconvénients de la complexification de leur processus de production.

Pour l'eau potable, le bilan est également positif malgré un risque potentiel (mais non vérifié dans le cadre de l'évaluation) en termes d'augmentation du prix de l'eau et un



risque sanitaire accru. Les économies offrent aux collectivités des marges de manœuvre pour le développement des agglomérations en permettant de maintenir les prélèvements dans des contextes d'augmentation de la population. Les économies d'eau ouvrent également des opportunités pour une mutualisation des moyens de production.

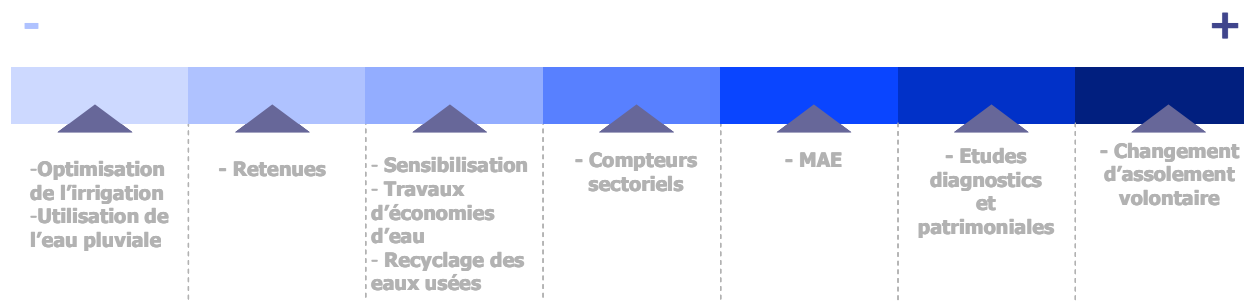
Les enseignements tirés de l'analyse évaluative

L'évaluation des interventions de l'agence en faveur des économies d'eau a permis de répondre aux questions posées par le comité de pilotage. Au-delà de la réponse à chacune des 7 questions évaluatives, l'évaluation a pu tirer des enseignements de portée plus générale :

- L'accompagnement de la politique d'économies d'eau est un paramètre aussi important que le contenu des mesures elles-mêmes. L'évaluation a en effet montré que des dispositifs efficaces étaient peu utilisés parfois par leur manque d'attractivité auprès des acteurs mais aussi par un manque de portage de la politique sur le terrain. L'analyse de la répartition des aides par usage et par zone montre qu'une animation locale de la politique d'économies d'eau contribue pleinement à la mise en œuvre d'actions par les acteurs et donc à des résultats meilleurs que là où il n'y a pas cette animation.
- Une tendance à la réalisation d'économies d'eau se dégage sur le 8^e programme pour les usages eau potable et industriels. L'évolution des prélèvements agricoles est plus ambiguë : les variations climatiques semblent masquer une augmentation tendancielle des prélèvements.
- Les aides de l'agence ont dans leur ensemble un effet levier intéressant en termes d'économies d'eau. Les différentes études de cas menées dans le cadre de l'évaluation, et confirmées à dire d'expert, ont permis de juger de l'efficacité et de l'efficience comparative des mesures.

	Coût	Efficacité	Durabilité	Eco potentielle (volume)
MAE (simulation)	€€€	++++	++	++++
Retenues	€€€€	+++	++++	
Optimisation de l'irrigation	€€	+	++	
Changement d'assolement volontaire	0/€	+++	+	
Etudes diagnostics et patrimoniales	€€	+++	+++	++
Compteurs sectoriels	€€ / €€€	+++	++++	
Sensibilisation	€	+	+++	
Travaux d'économies d'eau (bâtiments)	€€€	+++	+++	+
Recyclage des eaux usées	€€	++	+++	
Récupération de l'eau pluviale	€€	+	++	

L'analyse de l'efficacité des interventions de l'agence peut être menée en confrontant l'efficacité des mesures à leur coût. On s'aperçoit alors que des mesures à l'efficacité importante coûtent également très cher à l'agence comme les retenues de substitution par exemple. Inversement, des actions à l'efficacité moyenne ont un coût très faible à l'image des actions de sensibilisation, pour lesquelles l'efficacité peut être augmentée par effet de synergie avec les travaux qui les suivent. Le dessin ci-dessous classe les mesures selon leur efficacité. Plus la couleur est intense, plus l'efficacité du groupe de mesure est importante :



L'analyse de l'efficacité des mesures peut être complétée au regard de la durabilité des économies qu'elles génèrent. 4 types de mesures peuvent ainsi être dégagés en croisant des critères d'efficacité et de durabilité.

		Durabilité			
		++++	+++	++	+
Efficacité	+++			MAE	
	++	Retenues Compteurs sectoriels	Etudes diagnostics et patrimoniales Travaux d'économies d'eau		Changement d'assolement volontaire
	+		Recyclage des eaux usées		
	+		Sensibilisation	Optimisation de l'irrigation Utilisation de l'eau pluviale	

- 1 : Les mesures efficaces aux effets durables
- 2 : Les mesures efficaces mais à la durabilité incertaine
La MAE serait la mesure la plus efficace en termes d'économies d'eau mais sa limitation à 5 ans laisse peser une incertitude quant à la pérennité des économies gagnées au-delà de cette période.
- 3 : Les mesures moyennement efficaces et aux effets durables
Le recyclage des eaux usées correspond en effet à un investissement portant sur plusieurs années et la sensibilisation appelle un changement de comportements, par définition durable.
- 4 : Les mesures moyennement efficaces et aux effets peu durables
L'optimisation de l'irrigation et l'utilisation de l'eau pluviale offre une efficacité limitée et une pérennité incertaine de ces effets. L'utilisation de l'eau pluviale appelle un entretien régulier et important de l'installation qui rend incertain la pérennité des économies réalisées à moyen terme.

Les recommandations

L'agence de l'eau met en œuvre son 9^e programme depuis 2007. Les conclusions de l'analyse apportent des éléments d'informations à l'agence pour alimenter sa réflexion sur les ajustements à opérer sur ses dispositifs à l'occasion de la révision du programme à mi-parcours en 2009. L'évaluation apporte également une contribution aux travaux de préparation du 10^e programme de l'agence qui débuteront en 2011.

Dans cette perspective, les conclusions de l'analyse peuvent être synthétisées en 4 enjeux à relever par l'agence dans un objectif d'amélioration de sa politique. Ces 4 enjeux comprennent :

- **1 enjeu transversal :**
 - o **La question du portage et de l'animation de la politique**

- **3 enjeux thématiques : améliorer les interventions destinées à chacun des usages**
 - o Eau agricole
 - o Eau potable
 - o Eau industrielle

Sur la base des enjeux identifiés, le comité de pilotage a retenu 10 préconisations venant conclure l'évaluation. Ces préconisations se partagent entre des ajustements dans la perspective de la révision du 9^e programme et des propositions plus lourdes à mettre en place qui pourront venir alimenter la réflexion de la préparation du 10^e programme. Selon les cas, les recommandations retenues par le comité de pilotage sont de nature opérationnelle ou plus stratégique.

Les recommandations retenues sont présentées dans des fiches rappelant :

- les principaux éléments de conclusion de l'évaluation appelant la recommandation,
- une description de la recommandation avec ses objectifs, son échéance de mise en œuvre et son contenu.
- des éléments de réflexion sur ses conditions de faisabilité.

Les 8 recommandations retenues par le comité de pilotage directement sur la base des conclusions de l'évaluation sont les suivantes :

- 1- Soutenir l'animation locale de la politique d'économie d'eau**
- 2- Réfléchir à une modification des zonages**
- 3- Améliorer le conseil en optimisation de l'apport en eau**
- 4- Favoriser le changement d'assolement**
- 5- Mieux encadrer le soutien aux retenues de substitution**
- 6- Encourager l'amélioration des rendements de réseaux d'eau potable**
- 7- Etre plus exigeant sur les travaux d'économies d'eau et d'utilisation de l'eau pluviale**
- 8- Améliorer les conditions d'éligibilité des projets industriels**

Le comité de pilotage a également retenu 2 recommandations dont les thèmes ont été abordés au cours de l'évaluation mais sans qu'ils aient fait l'objet d'une analyse :

- 9- Redéfinir le mode de versement des aides agricoles**
- 10- Simplifier les modalités des aides pour les économies d'eau dans l'industrie**

Recommandation n°1	Animation
<p>Conclusions de l'analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> - La bonification des aides pour les zones prioritaires ne suffit pas à générer un nombre de projets suffisants dans tous les territoires - Les budgets alloués aux économies d'eau ne sont pas complètement consommés - La présence d'acteurs animant une démarche d'économies d'eau sur les territoires permet de générer des projets - L'implication de l'agence dans l'animation de sa politique d'économies d'eau et dans le démarchage des acteurs est très variable d'une délégation à l'autre, en partie en raison des différences d'enjeux en termes de pression sur la ressource entre les territoires des délégations 	
Description de la recommandation	
<p style="text-align: center;">Orientations stratégiques et propositions de modalités opérationnelles</p> <p>1/ Soutenir l'animation locale sur le thème des économies d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - en valorisant la question des économies d'eau dans les SAGE existants et à venir, les contrats territoriaux ou contrats de rivière - en recherchant des chefs de file sur cette problématique : société d'aménagement, conseil généraux, services de l'Etat, chambres d'agriculture, DDAF/DDEA... <p>2/ S'appuyer sur les délégations de l'agence</p> <ul style="list-style-type: none"> - en sensibilisant les instructeurs AELB à la thématique et en les incitant à démarcher les acteurs → Créer un « référent Economies d'Eau » au siège de l'AELB chargé d'animer de manière transversale la politique au sein de l'agence, voire auprès de ses principaux partenaires - en dégageant du temps d'animation / démarchage des instructeurs et/ou des moyens humains supplémentaires dans les délégations <p>3/ Développer l'animation de la politique en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les zones déjà visées en complément des taux bonifiés - auprès du monde agricole étant données les enjeux d'économie d'eau dans l'agriculture 	
Analyse de la faisabilité et des conditions de réussite	
<p>La mise en place d'une animation locale, même portée par un acteur externe, nécessite une implication de l'agence sur le terrain. L'agence doit donc adapter son organisation avec cet objectif et/ou renforcer ses moyens humains. L'animation nécessite en effet du temps de la part des agents qui en sont chargés. Sur cette base, les options d'organisation de la fonction d'animation au sein de l'agence devront être identifiées.</p> <p>L'identification de « chefs de file » potentiels parmi les acteurs locaux est à confier aux délégations, plus proches du terrain. Des modalités d'encouragement de ces acteurs à devenir porteur d'une démarche sur tout un territoire pourront être imaginées (contrats d'objectifs, bonification pour les opérations collectives...). Pour l'agriculture, les chambres et les syndicats d'irrigants apparaissent comme un bon relais de la politique de l'agence par leur proximité avec les agriculteurs (connaissance de leurs besoins, de leurs réticences), mais ne sont pas les seuls relais potentiels : c'est une recherche au cas par cas qui permettra de trouver le meilleur interlocuteur.</p>	

Conclusions de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - La bonification pour les zones prioritaires ne suffit pas à générer un nombre de projets suffisants dans tous les territoires prioritaires - L'analyse a permis de définir le socle auvergnat et le socle breton comme étant également des zones à enjeux pour les économies d'eau du fait de la faiblesse de leurs nouvelles ressources mobilisables - Le comité de pilotage est resté divisé sur l'opportunité d'élargir ou au contraire réduire les zonages prioritaires bonifiés. - Unanimité du comité de pilotage pour reconnaître un nombre trop important de zonages différents (Zone de répartition des eaux (ZRE), les NAEF, les zones prioritaires du 9^e programme) qui nuit à la lisibilité du système d'aides.
---------------------------------	---

Description de la recommandation

Objectifs de la recommandation

Cette recommandation est une **orientation stratégique** visant à :

- Assurer une meilleure cohérence entre les territoires bonifiés et les enjeux quantitatifs sur le bassin
- Augmenter le nombre de demande d'aides sur les territoires à enjeux

Echéance

Révision du 9^e programme

Orientations stratégiques

Le comité de pilotage n'est pas parvenu à un consensus sur les principes d'évolution à apporter aux zonages. Plusieurs solutions ont été proposées :

- 1 / **Elargir le zonage prioritaire à d'autres zones à enjeux (zones de socle)**
- 2/ **Supprimer le zonage bonifié au profit d'un effort d'animation supplémentaire dans les zones à enjeux**
- 3 / **Substituer aux zonages des modalités variables selon des critères portant sur le contexte local avec, par exemple :**
 - **modulation des taux d'aides selon des critères à définir** (ex : bonification pour les aides à l'eau potable dans des agglomérations en croissance démographique)
 - **des conditions d'éligibilité restrictives pour certains dispositifs** (ex : exclure le soutien aux retenues dans des zones sans enjeu particulièrement fort en matière d'économies d'eau)
 - **des conditions d'éligibilité variables selon des critères à définir** (ex : coût plafond modulable en fonction de l'enjeu que représente les économies d'eau sur le territoire)

Analyse de la faisabilité et des conditions de réussite

L'agence devra veiller à éviter de construire un dispositif trop compliqué et peu lisible. A ce titre, la piste n°3 indiquée ci-dessous doit être, par exemple, étudiée avec prudence.
L'enjeu n'est pas tant le zonage que la capacité de l'agence à susciter des projets de la part des acteurs dans les territoires qui connaissent une problématique quantitative pour leur milieu. Cette recommandation doit donc être étudiée au regard de la recommandation 1 (animation). Il pourrait, par exemple, être imaginé de **substituer aux zonages des plans d'actions** financés par l'agence dans les zones à enjeux sur la base d'un diagnostic précis des potentiels d'économies sur le territoire, des actions réalisables... et comprenant un volet animation de la démarche.

Conclusions de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - L'effet propre du conseil est difficile à quantifier dans la mesure où d'autres effets tels que ceux liés aux restrictions d'eau peuvent être tout aussi déterminant pour expliquer la baisse des prélèvements. Toutefois, le conseil est une mesure peu onéreuse qui peut jouer un rôle important localement (pédagogie, transfert d'informations météorologiques, techniques ou réglementaires,...). - l'efficacité du conseil est difficile à établir sans procédure d'évaluation en continu ou au moins un système de suivi. - Les pratiques de conseil sont hétérogènes d'un département à l'autre et plus ou moins sophistiquées.
---------------------------------	---

Description de la recommandation

Objectifs de la recommandation

Cette recommandation est une

préconisation opérationnelle visant à :

- Améliorer la qualité du conseil délivré aux agriculteurs
- S'assurer de l'efficacité du conseil en termes de baisse des prélèvements

Echéance

10^e programme

Modalités opérationnelles

1/ Améliorer la qualité du conseil :

- **Proposer une formation des conseillers (au sein des chambres d'agriculture, des syndicats d'irrigants ou d'autres acteurs du conseil agricole) et/ou créer un réseau d'échanges d'expériences.**
- Accompagner des acteurs « têtes de file » du conseil en irrigation, dans les départements où le conseil n'est pas encore assez développé, pour améliorer les techniques (matériel de mesure, réseau de parcelle), élargir la diffusion du message, et améliorer la qualité du message selon les changements d'assolements (recommandation n°5)...
- Élargir le champ du conseil à l'irrigation en associant le conseil technique et le conseil économique.

2/ Etre plus exigeant sur les résultats attendus avec les structures financées par l'agence pour délivrer le conseil, par exemple en établissant des conventions de résultats

Il s'agit de lier les aides au conseil à l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ces objectifs pourront porter sur les moyens mis en œuvre (amélioration de la qualité du conseil délivré, diffusion du conseil) ou sur les résultats/impacts attendus sous réserve de trouver un objectif quantifié indépendant du climat.

Cette mesure passe par la signature d'un engagement contractuel (contrat ou convention de financement avec l'agence) ou d'un engagement moral (charte par exemple).

Analyse de la faisabilité et des conditions de réussite

Le suivi des indicateurs de moyens est plus faisable que le suivi d'un indicateur d'impact / résultat étant donné la variabilité des prélèvements en fonction du climat, des autres facteurs influençant les prélèvements agricoles et des autres moyens de sensibilisation. Une réflexion méthodologique reste donc à produire pour déterminer des indicateurs d'efficacité du conseil.

Conclusions de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Le changement d'assolement est la mesure étudiée la plus efficace en termes d'économies d'eau soit via la MAE IRRIG 02 soit via le changement d'assolement volontaire, et sans perte importante de revenu pour l'exploitant dans les deux cas. La pérennité de ce type de mesure est incertaine : pour la MAE IRRIG 02 c'est au moins la durée de la contractualisation (5 ans) mais peut-être au-delà compte tenu de la pédagogie, de la conversion du système d'exploitation en sec,... - Le changement d'assolement volontaire est <i>a priori</i> la mesure la plus efficiente. - La MAE est restée non souscrite par des agriculteurs, non pas tant pour des raisons économiques que pour sa rigidité. - Aujourd'hui, le soutien à l'irrigation (retenues, conseil à l'irrigation,...) est découpé des aides au changement de système agricole. Ce découplage tient au système d'aides de l'agence qui d'un côté pérennise l'irrigation et de l'autre cherche à la diminuer. - La des-irrigation totale du bassin hydrographique n'est ni faisable ni souhaitable. L'encouragement au changement d'assolement doit donc s'accompagner d'une amélioration des pratiques d'irrigation qui resteraient nécessaires.
---------------------------------	---

Objectifs de la recommandation

Cette recommandation est une **préconisation opérationnelle** visant à :

- Encourager et pérenniser les changements vers des systèmes agricoles plus économes
- Mettre en cohérence aides à l'amélioration des pratiques et aides au changement de système agricole

Echéance

Révision 9^e et 10^e programme

Description de la recommandation

Modalités opérationnelles

1/ Assouplir la MAE actuelle

La proposer dans un plus grand nombre de territoires qu'actuellement.

Eclaircir le devenir du contrat et des conditions de l'engagement à l'issue des 5 années.

Assouplir ses modalités pour lever les freins à sa souscription par les agriculteurs, notamment :

- Supprimer le portage collectif au profit d'une obligation de *démarche* collective ;
- Réduire les craintes liées à la rigidité de la MAE en cas de situation exceptionnelle (sécheresse, économie agricole...) en introduisant soit des possibilités d'évolution ou de résiliation soit une forme d'assurance sécheresse.

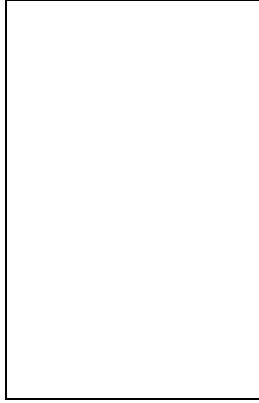
2/ Proposer une nouvelle MAE sans perte définitive du droit d'eau mais engageant l'exploitant dans une démarche progressive de réduction des volumes

- Deux formules peuvent être envisagées :

1/ une contractualisation sur une diminution progressive du quota d'eau qui va entraîner de fait une modification des assolements :

2/ une contractualisation sur les cultures, sans conséquence sur le droit d'eau qui reste soumis à la réglementation classique : l'exploitant s'engage à supprimer les cultures les plus consommatrices en eau (ex : maïs grain) et ne perd pas son droit d'eau qu'il peut utiliser en irrigation de complément les années où cela s'avère nécessaire.

- L'indemnisation versée en contrepartie, d'un montant inférieur à la MAE actuelle, pourrait être plus longue et dégressive pour accompagner une évolution de l'appareil productif de l'exploitation (non renouvellement du matériel d'irrigation, nouveaux investissements nécessités par les nouveaux assolements...).



3/ Proposer des aides à l'investissement de matériels d'optimisation des apports en eau en les conditionnant à une baisse des surfaces irriguées, ou à une baisse des volumes prélevés

- L'idée est de promouvoir à la fois la réduction quantitative et l'amélioration qualitative de l'irrigation.

4/ Racheter les droits d'eau aux agriculteurs

Une approche différente de la MAE : compensation sous forme de capital et non d'une indemnisation temporaire (plus grande attractivité, résolution des problèmes liés aux défauts de paiements...)

Analyse de la faisabilité

Les modalités pratiques de ces 4 recommandations devront être établies et étudiées pour s'assurer de l'attractivité des dispositifs, établir leur coût financier, identifier les effets pervers et effets d'aubaine et enfin estimer l'efficacité/efficience. L'aide consistant à racheter les droits d'eau doit aussi être étudiée du point de vue juridique (statut du droit d'eau,...).

Il conviendra également de faire attention à ne pas mettre en concurrence les 4 dispositifs, l'objectif étant plutôt de les spécifier pour offrir à chaque situation un dispositif adapté.

Les difficultés de montage de ces aides sont liées au caractère multi acteur des aides agricoles : les prises de décisions auront lieu au niveau national et européen, et les co-financiers pourront être l'UE, l'Etat, les collectivités locales (région, département). Les aides à l'investissement de matériels destinées directement à l'exploitant individuel doivent s'inscrire dans le dispositif PVE (et sous traité aux DDA qui instruisent) pour éviter à l'agence une multiplication de très petits dossiers.

Les freins à l'évolution des assolements liés à la diminution de l'irrigation dépendent localement des filières de production (et des conditions agro-pédologiques).

Conclusions
de l'analyse

- Les retenues de substitution sont efficaces en termes d'économies d'eau mais sont peu efficaces (coût élevé). Leur effet sur la baisse de prélèvement est parmi ceux que l'on peut qualifier de plus pérenne (durée de vie de l'installation).
- Risque de manque de cofinancements avec le retrait de certains acteurs (conseils régionaux...)
- Des impacts indirects incertains (étaige hivernal, impact paysager) et qui pourraient s'avérer négatifs pour les milieux aquatiques dans certains cas

Description de la recommandation

Objectifs de la recommandation

Cette recommandation est une **préconisation opérationnelle** visant à :

- Mieux prendre en compte le risque d'impacts indirects des retenues sur le milieu
- Vérifier que les retenues ne nuisent par ailleurs à l'amélioration des pratiques et des systèmes de production

Echéance

Révision du 9^e programme
et 10^e programme

Modalités opérationnelles

- 1/ Veiller à ce que les retenues soutenues n'aient pas d'effets indirects nuisibles**
 - être vigilant dans l'examen des dossiers d'instructions pour l'étude d'impact et les règlements d'eau
 - poursuivre la coopération existante avec les services de la police de l'eau en l'accentuant sur la phase très en amont des projets
- 2/ demander à ce que les conditions d'exploitation des retenues soient rendues transparentes**
- 3/ privilégier les retenues aux contextes les plus contraints et aux systèmes de cultures aux plus fortes valeurs ajoutées (maraîchage, semences...)**
- 4/ refaire dans 5 ans un bilan d'utilisation des retenues pour vérifier le volume effectivement utilisé et revoir éventuellement les modalités d'aides en fonction de comparaisons avec la MAE irrig02 réellement mise en oeuvre.**

Analyse de la faisabilité

Cette action dépend en grande partie des décisions de l'Etat lors de l'instruction du dossier d'autorisation de la retenue. Le champ d'action de l'agence ne comprend pas de missions régaliennes ou réglementaires. Toutefois, étant donné que l'efficacité de la retenue et ses éventuels impacts négatifs dépendent fortement du règlement d'eau, des conditions d'attribution claires, **une coopération très en amont du projet (au stade de la conception) avec les services de police de l'eau semble appropriée.**

Conclusions de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable est une source importante d'économies - Les aides de l'agence pour l'amélioration des réseaux sont efficaces (pose de compteurs sectoriels, études) mais ne constituent pas les seuls leviers disponibles : les clauses contractuelles liant les exploitants à un bon rendement de réseau sont, par exemple, particulièrement importantes pour encourager les opérations d'amélioration. - La pose de compteurs sectoriels est très efficace à condition que les compteurs soient judicieusement placés et que l'information recueillie soit utilisée.
	Description de la recommandation
Objectifs de la recommandation Cette recommandation est une préconisation opérationnelle visant à : <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les exploitants à l'amélioration du rendement de leur réseau en facilitant les comparaisons entre collectivités - Garantir l'efficacité des compteurs sectoriels en termes d'économies d'eau 	Modalités opérationnelles 1/ Créer une base de données ou un observatoire sur les rendements <ul style="list-style-type: none"> - L'agence de l'eau pourrait financer la mise en œuvre et l'animation de l'observatoire - Les textes prévoient que les données nécessaires soient publiées dans les rapports annuels de gestion (rapport du Maire). Les conseils généraux ont une vision instantanée liée à la réalisation d'un SDAEP. Actuellement ils disposent tous d'un SIG donnant la situation antérieure à la réalisation du SDAEP. Ces données ne sont néanmoins pas vivantes pour le moment. - Les données sur les rendements traitées seront ainsi diffusées, notamment auprès des collectivités dans le but de les aider à comparer leurs performances avec des collectivités équivalentes. L'émulation ainsi provoquée devant améliorer la sensibilité des collectivités (et leurs exigences vis-à-vis de leurs délégataires par exemple) sur cette question. 2/ Veiller à l'efficacité des compteurs sectoriels <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la pertinence de la localisation des compteurs posés. Dans le cas de réseaux complexes, prévoir de demander une étude préalable. - Encourager les dispositifs de suivi efficaces en renforçant les critères d'éligibilité (mise en place de la télétransmission et utilisation d'un logiciel de traitement par exemple) et les réserver aux compteurs sectoriels. - Conditionner l'aide à la pose de compteurs à un plan de gestion des données (poste prévu pour l'exploitation, la diffusion de l'information...).
Echéance Révision du 9 ^e programme et 10 ^e programme	

Analyse de la faisabilité et des conditions de réussite

Le choix entre simple base de données ou observatoire dépendra de la place qui voudra être donnée aux acteurs et à l'animation d'une démarche d'échanges dans le cadre de ce dispositif.

Il est possible que cette recommandation soit réalisée dans le cadre de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) qui devrait notamment porter un observatoire sur la performance du service public de l'eau en relation avec les collectivités locales.

Sur les données concernant les rendements, si l'information existe, elle est actuellement plutôt éclatée. La remontée pérenne d'informations des exploitants vers l'observatoire ou la base de données ne sera probablement pas facile à mettre en place.

Conclusions de l'analyse	<p>Travaux d'économies d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux d'économies d'eau permettent des économies substantielles. - Néanmoins, la difficulté technique de certains projets leur donne une efficacité médiocre. - Les travaux d'économies d'eau peuvent s'avérer rentables pour les bénéficiaires avec et parfois sans aide de l'agence <p>Récupération d'eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations de réutilisation de l'eau pluviale sont encore rares et les demandes sont peu nombreuses en dépit des diverses possibilités de financements - Des risques liés à la mise en œuvre de tels dispositifs par les particuliers existent. L'agence ne subventionne pas les particuliers, elle peut soutenir une collectivité qui soutient elle-même les particuliers.
	Description de la recommandation
<p>Objectifs de la recommandation</p> <p>Cette recommandation est une préconisation opérationnelle visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les projets les plus efficaces et les plus efficaces - Eliminer les possibilités d'effets d'aubaine <p style="text-align: center;">Echéance</p> <p>Révision du 9^e programme ou 10^e programme</p>	Modalités opérationnelles
Analyse de la faisabilité	
<p>Le niveau des coûts plafond devra faire l'objet d'une étude de la part des services de l'agence pour une meilleure sélectivité de la mesure sans diminuer son attractivité.</p>	

Recommandation n°8	AMELIORER LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES PROJETS INDUSTRIELS	Industrie
Conclusions de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Les baisses de prélèvements obtenues dans l'industrie n'ont pas toujours d'effet quantitatif sur le milieu - La répartition observée des aides pour l'industrie sur les 8^e et 9^e programmes est indépendante des zonages prioritaires 	
Description de la recommandation		
Objectifs de la recommandation Cette recommandation est une orientation stratégique visant à : <ul style="list-style-type: none"> - Concentrer les aides à l'industrie quand il y a un intérêt quantitatif pour le milieu - Concentrer les aides sur les zones prioritaires 	Orientations stratégiques 1/ Diminuer les financements des projets qui n'ont pas de véritables incidences quantitatives sur le milieu (modification des coûts d'objectifs): <ul style="list-style-type: none"> - cas où le prélèvement et le rejet se font dans la même masse d'eau - cas où le prélèvement se fait dans une masse d'eau peu sensible et où le rejet se fait dans une masse d'eau sensible aux évolutions quantitatives 2/ Augmenter les financements dans les zones prioritaires et les NAEP (nappes réservées à l'usage d'eau potable) Un bilan « eau » du type de celui demandé par les DRIRE après la sécheresse de 2003 pourrait être demandé aux industriels. Les aides pourraient alors être majorées au regard de l'importance d'un coefficient d'intensité de prélèvement α = Volume industriel prélevé / Volume Eau potable prélevé, ce ratio étant ramené à tout ou partie de la NAEP concernée.	
Echéance Révision du 9 ^e programme ou 10 ^e programme		
Analyse de la faisabilité		
Difficulté liée à la réglementation qui impose les meilleures technologies pour l'environnement dans l'industrie, telles que les refroidissements en circuit fermé, sur tout le territoire		

Le comité de pilotage a également retenu 2 recommandations non directement liées au champ de l'évaluation :

Recommandation n°9	REDEFINIR LE MODE DE VERSEMENT DES AIDES AGRICOLES	Agriculture
---------------------------	---	--------------------

Opinions du comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - On constate que les budgets alloués aux économies d'eau ne sont pas complètement consommés et que certains dispositifs comme les MAE ne sont pas attractifs. - Cette recommandation a été proposée par le comité de pilotage pour répondre au déficit d'attractivité des aides agricoles qui souffriraient notamment de l'inconstance des financements (rupture, changements de conditions...). Par ailleurs, des acteurs déplorent le manque de clarté dans les positions de l'agence de l'eau.
---------------------------------------	---

Description de la recommandation	
Objectifs de la recommandation	Pistes stratégiques
<p>Cette recommandation est une orientation stratégique visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité des aides agricoles en sécurisant leur financement 	<p>1/ Assurer une continuité dans le financement des aides et éviter ainsi les ruptures dans le versement des aides aux agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - par exemple, verser les aides en un seul versement annuel <p>2/ préciser les conditions de rupture, de poursuite ou les modalités pratiques de certaines aides (quid du droit d'eau pour la MAE IRRIG 02, par exemple, cf. recommandation n°4)</p>
Echéance	
10 ^e programme	

Analyse de la faisabilité	
<p>Analyse de la faisabilité budgétaire et d'un éventuel coût en termes de crédits pour la collectivité (décalage entre la perception des recettes de l'agence et l'engagement de ses dépenses)</p> <p>Cette recommandation dépend en grande partie d'acteurs et de facteurs externes à l'agence. Pour sa part, l'agence peut toutefois améliorer la lisibilité de ses aides et la communication auprès des destinataires finaux.</p>	

Recommandation n°10	SIMPLIFIER LES MODALITES D'AIDES POUR LES ECONOMIES D'EAU DANS L'INDUSTRIE	Industrie
Opinion de comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - des industriels renoncent à faire appel aux aides de l'agence en raison de la complexité des procédures de demandes d'aides. - La lourdeur administrative de l'instruction ne laisse pas de temps aux instructeurs pour démarcher les acteurs 	
Description de la recommandation		
Objectifs de la recommandation Cette recommandation est une orientation stratégique visant à : <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les aides aux actions à l'industrie pour en alléger les contraintes administratives - Faciliter et encourager les projets d'économies 	Pistes stratégiques 1/ Lancer une démarche de simplification du dispositif d'aides <ul style="list-style-type: none"> - des conditions d'attribution des aides - des dossiers de demande - des procédures d'instruction <p>La question de la simplification des modalités d'aides de l'agence doit faire l'objet d'une analyse précise des différentes procédures qui ne rentrait pas dans le champ de l'évaluation. Nous proposons néanmoins ici quelques pistes que l'agence pourra approfondir dans ce chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les procédures aux types d'entreprises : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir à la mise en place d'une communication intermédiaire à travers les branches professionnelles qui pourrait être bénéfique car les PME ne sont pas toujours très à l'aise avec des acteurs administratifs extérieurs. Les entreprises traiteraient avec leurs interlocuteurs habituels qui pourraient constituer un premier filtre des demandes et transmettre ainsi plus efficacement les demandes à l'agence. ▪ Une plus grande autonomie des instructeurs de l'agence, notamment vis-à-vis des TPE (très petites entreprises comptant moins de 10 salariés) avec un seuil financier plafond à définir de manière à répondre avec plus de certitudes et moins d'intermédiaires aux demandes de ces dernières. 	
Echéance Révision du 9 ^e programme ou 10 ^e programme		

- Adapter les procédures à l'ampleur des projets :

- Une dérogation pour les études/travaux dont la partie financée par l'agence reste modeste peut-être 20k€ pour les études et 40k€ pour les travaux, soit des coûts de projet de l'ordre de 40k€ (études) et 100k€ (travaux).

- Sécuriser les entreprises dans leurs demandes :

- Prendre en compte les projets plus à l'amont : on remarque que le niveau d'avancement requis est souvent le devis d'entreprise et ceci freine les industriels craignant de s'engager pour devoir *in fine* autofinancer totalement leur projet. L'agence pourrait donner son accord de principe sur la base de la description sommaire d'un projet, tout en précisant les conditions qu'elle exige pour l'obtention de son aide.
- Un engagement plus officiel de l'engagement financier de l'agence lors des contacts préalables (on remarque que les taux et la partie de projet éligible ne sont pas toujours validés)

Analyse de la faisabilité

Une démarche de simplification d'un dispositif d'aides s'inscrit dans la recherche d'un équilibre entre une recherche de dispositifs aux modalités précises pour être efficaces et une simplicité pour le bénéficiaire.

Pour cela, un travail de mise à plat des aides et des procédures d'instruction doit être réalisé par les services (organisation de groupes de travail sur ce thème par exemple). Il s'agit notamment de vérifier

- que chaque exigence envers les bénéficiaires a une justification réelle.
- que chaque étape des procédures a un intérêt

Dans un deuxième temps, un travail d'écoute des bénéficiaires et de leurs visions des lourdeurs de la procédure pourrait permettre d'orienter la simplification vers les attentes des industriels.

Annexes

- Le mandat d'évaluation
- Le diagramme logique d'impacts des mesures évaluées

MANDAT

pour l'évaluation des interventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en faveur des économies d'eau

Le groupe permanent pour les évaluations de l'agence de l'eau a décidé d'engager une évaluation des interventions de l'agence de l'eau en faveur des économies d'eau.

Champ de l'évaluation

Une économie d'eau est entendue comme une réduction de la pression de prélèvement sur une masse d'eau, en période déficitaire, en particulier pour les zones définies comme prioritaires par l'agence de l'eau.

Le champ de l'évaluation correspond aux aides du 9^e programme (2007-2012), et à leurs conditions d'attribution, pour lesquelles on attend un impact sur la réduction de la pression de prélèvement en période déficitaire.

Pour mesurer un résultat ou un impact, l'évaluation s'intéressera aussi aux interventions du 8^e programme qui sont poursuivies dans le 9^e programme.

Le territoire concerné est l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Ces aides sont pour les réalisations suivantes :

- diagnostic de consommation dans les bâtiments (industriels, habitat collectif, établissements recevant du public) et/ou pour l'arrosage des espaces verts
- travaux d'économie d'eau type technologie propre (industries)
- travaux d'économie d'eau dans les bâtiments autres qu'industriels
- pose de compteurs sectoriels sur le réseau pour l'eau potable
- contrôle technique des compteurs pour l'irrigation
- étude patrimoniale du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable
- diagnostic du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable
- action de sensibilisation, communication, animation
- conseil à l'irrigation
- travaux pour la récupération des eaux pluviales
- travaux pour le recyclage des eaux épurées
- travaux pour déplacer ou reconvertir un ouvrage de prélèvement
- travaux pour une retenue de substitution (période de prélèvement)
- diagnostic de consommation sur les cultures
- MAE(mesure agro-environnementale) irrig02, pour réduire la surface irriguée
- étude et animation pour une gestion volumétrique.

L'évaluation se concentrera sur une analyse de l'efficacité et de l'efficience des interventions.

Les questions évaluatives sont les suivantes :

1. Parmi les différentes interventions, quelles sont celles qui ont le mieux contribué, en terme d'efficacité et d'efficience, à une baisse des prélèvements en période déficitaire et pourquoi ?

2. Dans quelle mesure les retenues de substitution pour l'irrigation ont-elles suffisamment contribué à une réduction du prélèvement en période déficitaire avec un coût limité comparativement à la mesure agro-environnementale en faveur de la réduction des surfaces irriguées ?
3. Dans quelle mesure les études sur les réseaux d'adduction et de distribution de l'eau potable (diagnostics et études patrimoniales) ont-elles suffisamment contribué à une réduction du prélèvement annuel et en même temps à une diminution de la mobilisation de nouvelle ressource ?
4. En quoi les aides de l'agence sont-elles bien à la hauteur et proportionnées au potentiel d'économie d'eau des différents usages et sont-elles bien en adéquation avec les zones prioritaires et/ou les territoires dont le potentiel de nouvelles ressources est peu important ?
5. En quoi les actions de sensibilisation ont-elles effectivement contribué à une réduction des consommations d'eau potable ?
6. Dans quelle mesure les diagnostics de consommation des systèmes de culture favorisant un changement d'assolement sont-ils plus efficaces et plus efficaces que les interventions favorisant une meilleure adéquation entre le volume d'eau apporté et le besoin des cultures ?
7. Dans quels cas la réduction de la consommation des usagers (hors agriculture), entraînant une réduction des rejets, a-t-elle effectivement contribué à une amélioration du bon état quantitatif de la masse d'eau et n'entraîne pas plus d'inconvénients que d'avantages pour les usagers ?

Objectif de l'évaluation

Cette évaluation doit servir à conforter l'agence de l'eau dans ses choix pour le 9^e programme ou l'aider à revoir certaines de ses interventions dans le cadre de la révision du programme en 2009.

Un autre objectif est d'apporter des éléments favorisant une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité du dispositif d'aides.

Organisation de l'évaluation

Le président du groupe permanent donne mandat au **comité de pilotage de l'évaluation** présidé par Monsieur Jean ROGER-ESTRADE, professeur à AgroParisTech, pour conduire cette évaluation.

La composition de ce comité est la suivante :

Monsieur Daniel BIDEAU, UFC « Que Choisir »

Monsieur Raphaël CHAUSSIS, France Nature Environnement

Monsieur Olivier CORNU, responsable d'exploitation, SAUR Morbihan

Monsieur Bruno DETANGER, vice-président du comité de bassin, président de l'ALSAPÉ

Monsieur Dominique DHUY, vice-président LIGEA

Madame Lydie FEIDT, centrale nucléaire de Dampierre

Monsieur Jean-Baptiste GIRAUD, vice-président du Conseil général de la Loire

Monsieur Jean-Jacques GUERIN, vice-président de la communauté d'agglomération de Poitiers

Monsieur Jean-Louis LAURENT, président du syndicat des irrigants de l'Allier

Monsieur Jean-Pierre PETORIN, coordination pour la Défense du Marais Poitevin

Monsieur Eric RAMBAUD, président du syndicat Vendée Eau

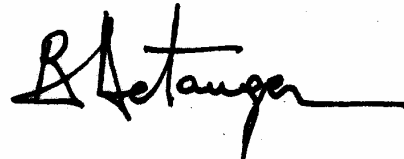
Monsieur Olivier RAYNARD, délégué régional de l'agence de l'eau, délégation Poitou-Limousin

Monsieur Bernard ITIER, directeur de recherche de l'INRA, participe au comité en tant qu'expert.

Le groupe sera assisté d'un **secrétariat technique** composé de :

- Claire DEVAUX-ROS, direction évaluation et prospective
- François DUBOIS DE LA SABLONIERE, direction des espaces ruraux
- Jean-Pierre FORGET, direction des collectivités locales
- Vincent NALIN, direction de l'industrie

Les résultats de cette évaluation sont attendus pour janvier 2009.



Le président du groupe permanent
Bruno DETANGER

